



Avril 2022

Econopolis Belgian Champions

Politique d'investissement responsable

Econopolis Belgian Champions est un compartiment de Econopolis Funds, une SICAV de droit luxembourgeois gérée par Conventum TPS. La politique d'investissement est déléguée à Econopolis Wealth Management NV (ci-après "Econopolis").



Notre philosophie

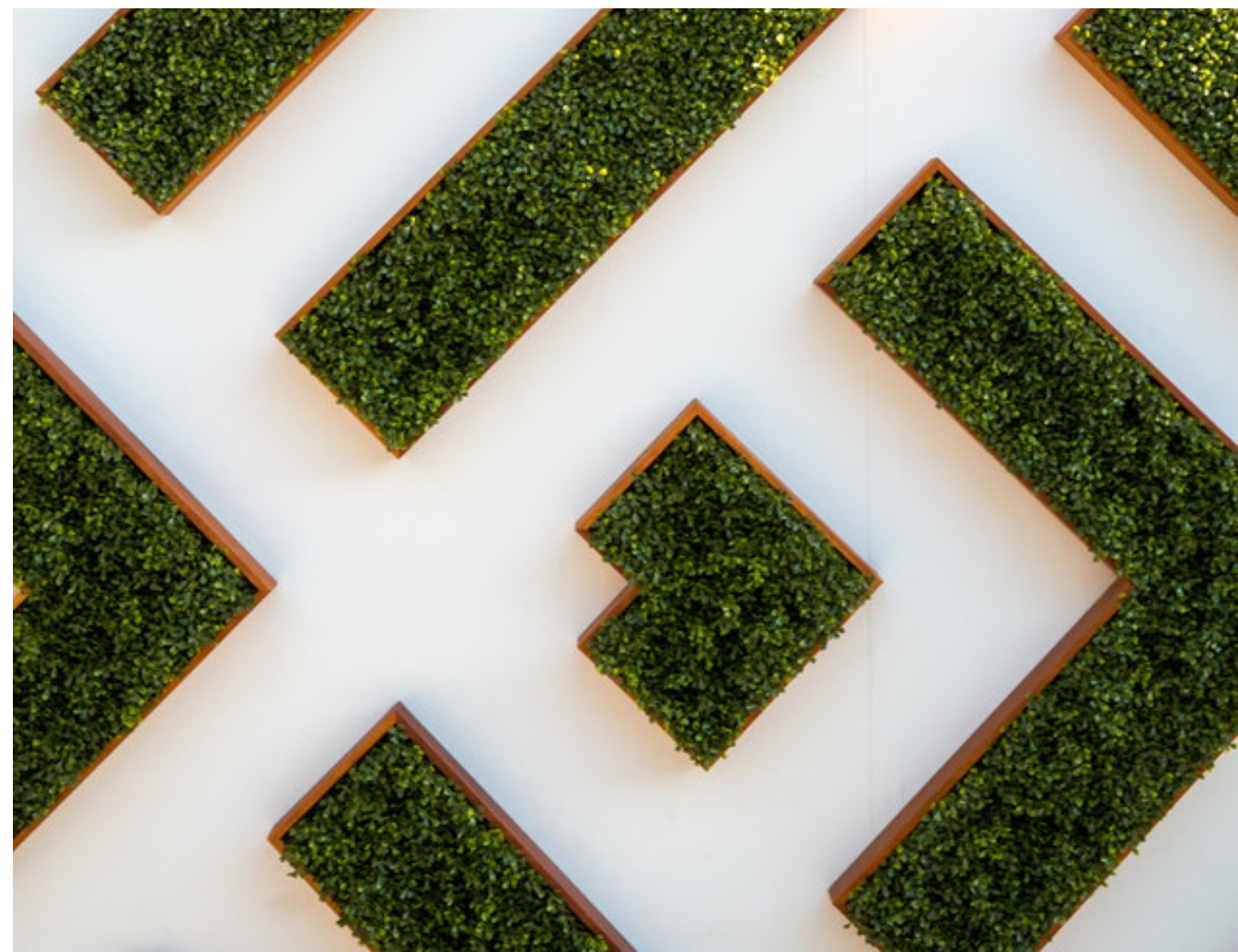
Le succès à long terme d'Econopolis repose sur la confiance. **Une activité pérenne est une condition sine qua non au maintien de cette confiance.** Ce document énumère les principes mis en œuvre par Econopolis pour assurer la pérennité de ses activités et, ce faisant, renforcer le lien à long terme avec ses clients et sa contribution à la société. **La présente charte est aussi censée épauler Econopolis et son personnel dans leurs missions et leurs décisions.** Elle comporte à la fois des principes généraux et des critères spécifiques qui s'appliquent aux portefeuilles d'investissement concernés.

Principe fondamentaux

Pour Econopolis, **le développement durable revient à assumer la responsabilité de son empreinte environnementale**. Ce terme englobe la capacité à se poser en partenaire crédible et fiable, qui agit dans le meilleur intérêt des clients et de manière éthique et responsable envers la société. Les droits de l'Homme, les droits des travailleurs, la responsabilité environnementale et la lutte contre la corruption sont ancrés dans nos processus décisionnels dans l'optique de contribuer à la bonne santé des marchés financiers. Le développement durable est au cœur de nos activités journalières et est source de valeur ajoutée.

Les principes de développement durable énumérés ci-dessous reposent sur le code de déontologie d'Econopolis et conditionnent l'attitude de tout un chacun dans ses missions quotidiennes et dans la prise de décisions. Nous prenons en compte ces principes et d'autres (environnement, société et gouvernance) lors de l'évaluation des risques et des perspectives des entreprises. Econopolis attend également de ses partenaires commerciaux et de ses fournisseurs qu'ils adhèrent à ces principes.

- ✓ Nous nous engageons à être une entreprise citoyenne.
- ✓ Nous nous engageons en faveur des droits de l'Homme, des droits des travailleurs et de la liberté.
- ✓ Nous nous engageons en faveur de l'égalité des chances et de la diversité.
- ✓ Nous nous engageons à veiller au bien-être de nos travailleurs.
- ✓ Nous prônons l'éthique, l'honnêteté et la sincérité.
- ✓ Nous nous engageons à respecter l'environnement.
- ✓ Nous rejetons toute forme de chantage et de corruption.



La durabilité au-delà de l'investissement

En notre qualité de gestionnaire d'actifs, **nous sommes persuadés que le développement durable dépasse largement le cadre des investissements.** Nous sommes conscients de la nécessité de l'intégrer dans l'ensemble de l'entreprise:



Chaque travailleur a signé notre politique d'intégrité, à savoir notre code de déontologie, de morale et d'éthique



Nous incitons nos travailleurs à participer aux efforts pour alléger l'empreinte écologique d'Econopolis.



Absence d'amendes imposées par le régulateur des marchés financiers ou par d'autres instances.



Ni fautes ni irrégularités dans les activités de l'entreprise depuis sa création.



Politique d'investissement responsable

La politique d'investissement du compartiment Econopolis Belgian Champions **repose sur quatre stratégies de durabilité différentes.** Ensemble, ces stratégies offrent aux investisseurs la confiance nécessaire pour que leurs investissements soient réalisés de manière responsable. En plus de ces quatre stratégies, **Econopolis adopte également des positions clairement définies vis-à-vis des activités controversées.** Les quatre stratégies et notre position vis-à-vis des activités controversées sont brièvement décrites ci-dessous et examinées plus en détail dans les pages suivantes.



Econopolis a signé les **United Nations Principles for Responsible Investment (UN PRI)**. Ce faisant, nous démontrons notre adhésion aux six principes des PRI des Nations unies pour l'intégration des questions ESG dans nos pratiques d'investissement.

Sélection Négative

Certaines entreprises n'ont pas leur place dans un portefeuille d'investissement responsable. Nous appliquons donc des critères spécifiques de sélection négative pour filtrer ces entreprises. Pour ce faire, nous suivons la liste d'exclusion du **Fonds de pension du gouvernement norvégien Global.**

Norms-based screening

Les thèmes utilisés dans notre stratégie d'investissement sont basés sur le livre "Econoshock" de notre fondateur Geert Noels. En pratique, cela signifie que nous évaluons les entreprises en fonction de leur respect des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Nous utilisons également la liste d'exclusion par activité de la Banque mondiale/IFC.

Intégration ESG

Nous intégrons les facteurs ESG dans nos décisions d'investissement. Pour compléter notre propre analyse et fournir un point de vue objectif, nous avons un partenariat de longue date avec Sustainalytics, un leader mondial de la recherche ESG indépendante. Les recherches de Sustainalytics et les évaluations des risques ESG qui en résultent sont conçues pour aider les investisseurs à identifier et à comprendre les risques ESG financière-ment importants.

Sélection best-in-universe

Sur base de la méthodologie d'évaluation des risques ESG de Sustainalytics, nous appliquons une stratégie de sélection "best-in-universe". Seuls les émetteurs dont la note de risque ESG se situe dans les 75 % supérieurs de l'univers sont pris en compte dans cette stratégie. En outre, nous excluons les entreprises qui ont été impliquées dans des incidents controversés graves, mesurés par le score de controverse de Sustainalytics.



CASE STUDY: SUSTAINALYTICS & ECONOPOLIS

An investment firm that puts sustainability at the heart of the company

Geert Noels and Geert Wellens founded Econopolis in 2009. In the wake of the global financial crisis, they felt that the financial sector was ripe for change and in need for a new type of asset manager more in tune with what was happening in the world. Taking the lessons learned from what went wrong during the same time, they are ideally positioned to benefit from the rapid growth in ecommerce."

Positions sûre les activités controversées

En tant qu'investisseur responsable, nous attendons des entreprises de notre portefeuille qu'elles agissent conformément à notre engagement envers les PRI des Nations unies et qu'elles respectent les lois, les réglementations, le droit humanitaire international et les conventions internationales en vigueur, ainsi que les normes de bonnes performances environnementales, sociales et de gouvernance. Nous avons défini des positions claires sur une série d'activités controversées.

Exclusions

Norwegian Government Pension Fund Global est l'un des plus grands fonds souverains au monde, avec des actifs de plus de 1 000 milliards de dollars US, et **est largement considéré comme un leader en matière de durabilité.**

Le Fonds de pension norvégien publie des attentes claires à l'égard des entreprises de son portefeuille concernant les défis mondiaux en matière de gouvernance et de durabilité. En outre, le ministère norvégien des



finances a publié des lignes directrices spécifiques pour le suivi et l'exclusion. Ces critères couvrent des types de produits spécifiques et signifient que le fonds ne peut pas investir dans des entreprises qui, elles-mêmes ou par le biais d'entités contrôlées par elles, produisent des armes qui violent les

principes humanitaires fondamentaux dans le cadre de leur utilisation normale, produisent du tabac ou vendent des armes ou des équipements militaires à certains pays. Les entreprises peuvent également être exclues si il existe un risque inacceptable de comportement considéré comme hautement contraire à l'éthique.

Toutes les entreprises figurant sur la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien sont également exclues pour Econopolis Belgian Champions. La liste complète des entreprises peut être consultée à l'adresse suivante <https://www.nbim.no/en/the-fund/responsible-investment/exclusion-of-companies/>

Norms-based screening

Econopolis a été fondée sur la base du livre "Econoshock" de notre fondateur Geert Noels. Nos normes d'investissement

responsable sont donc également influencées par ce livre. Pour mettre en pratique notre stratégie fondée sur les normes, les entreprises qui ne respectent pas **les 10 principes du UN Global Compact (UNGC)** ne sont pas éligibles à l'investissement. Celles-ci couvrent quatre catégories : les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.



Les entreprises impliquées dans des activités qui figurent sur **la liste d'exclusion par activité de la International Finance Corporation, une filiale de la World Bank**, ne sont pas non plus éligibles à l'investissement. Ces activités ne sont pas conformes à nos propres normes d'investissement responsable, que nous voulons maintenir à tout moment. La liste complète des activités peut être consultée sur le site <https://www.ifc.org/exclusionlist>.



Positions

Nous formulons des attentes bien définies en matière de critères ESG des entreprises dans nos investissements et nos propres activités. Nous les communiquons aux entreprises dans lesquelles nous investissons et aux autres parties prenantes. En tant qu'investisseur responsable, nous attendons des entreprises dans lesquelles nous investissons qu'elles respectent notre engagement vis-à-vis des UN PRI ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur, au droit international humanitaire et aux conventions internationales, ainsi qu'aux normes de bonne performance environnementale, sociétale et de gouvernance. Nous avons des normes et des valeurs bien tranchés dans les domaines suivants:

Droits de l'Homme

Nous attendons des entreprises qu'elles respectent les principes des droits de l'Homme internationalement reconnus et qu'elles préviennent et gèrent leur impact sur les droits de l'Homme. Parmi les enjeux liés aux droits de l'Homme, citons la complicité de violations des droits de l'Homme, l'esclavage moderne et le travail des enfants, la sécurité et la santé au travail, les droits des peuples autochtones et le déplacement forcé de populations locales, la liberté d'association et de négociation collective et le droit international humanitaire. Econopolis n'est

pas concerné par les principes de l'UNGC sur les droits de l'homme et du travail.

Armement

Conformément à la loi du 8 juin 2006, modifiée en dernier lieu le 16 juillet 2009, Econopolis n'investit pas dans des entreprises ayant des activités liées à l'armement qui ne peuvent être financées en Belgique (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, munitions et blindages à l'uranium appauvri, armes biologiques, chimiques ou nucléaires, phosphore blanc, etc.) En outre, Econopolis n'investit pas dans les entreprises dont plus de 5 % des revenus proviennent de la production ou du commerce d'armes/de munitions ou de leurs composants sur mesure, car nous considérons que ces activités sont très controversées en raison de leur impact disproportionné sur la population humaine.

Tabac

Econopolis n'investit pas dans les entreprises qui fabriquent des produits tabagiques car nous sommes préoccupés par l'impact de ces produits sur la santé et le bien-être de la société. Nous n'investissons pas non plus dans les sociétés qui tirent plus de 5 % de leurs revenus lié au commerce de gros de produits tabagiques.

Divertissement pour adultes/ Pornographie

Econopolis n'investit pas dans les sociétés actives dans la production ou la distribution pornographie ou de divertissement pour

adultes. Nous considérons que ce secteur est très controversé en raison de son impact négatif probable sur la société. En outre, il y a de fortes chances que les entreprises actives dans ce secteur ne respectent pas les principes des droits de l'Homme (par exemple, les principes de travail de l'UNGC).

Jeux de hasard

Econopolis n'investit pas dans les entreprises qui tirent une part substantielle de leurs revenus (>5%) de produits ou services de jeux d'argent (y compris les casinos). Nous considérons que ces activités sont très controversées, étant donné l'impact potentiel qu'elles peuvent avoir sur les joueurs et leur environnement et sur la société en général (par exemple, problèmes de dépendance, risque de faillite personnelle, etc.)

Alcool

Econopolis n'investit pas dans les entreprises qui tirent une part importante de leurs revenus (>10%) de la production ou du commerce d'alcool (à l'exception de la bière et du vin), compte tenu de l'impact potentiel sur la santé et le bien-être des individus, et de la société en général (problèmes de dépendance, maladies chroniques, accidents de la route, etc.)

Bont

Econopolis n'investit pas dans les entreprises qui tirent une part importante de leurs revenus (>5%) de la production ou du commerce de produits en fourrure. Nous considérons que cette activité est très controversée compte tenu de son impact sur le bien-être des animaux.

Cuir spécialisé

Econopolis n'investit pas dans les entreprises qui tirent une part importante de leurs revenus (>10%) de la production ou du commerce de "cuir spécialisé". Nous considérons que ces activités sont très controversées en raison de leur impact sur le bien-être des animaux.



Amiante

Econopolis n'investit pas dans les entreprises actives dans l'extraction ou la production de fibres d'amiante. L'amiante est actuellement interdit dans plus de 50 pays. Il a été prouvé que l'amiante peut provoquer des maladies graves (par exemple, le cancer) et a donc un impact négatif important sur la société.

Pétrole et gaz non-conventionnels

Econopolis n'investit pas dans les sociétés actives dans l'exploration ou l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (obtenus par des méthodes autres que les méthodes de production traditionnelles. Cela comprend notamment l'extraction de sables bitumineux, de pétrole de schiste, de gaz de schiste et le forage en Arctique) ou qui fournissent des équipements ou des services spécifiques à cette fin. Ces activités comportent des risques inacceptables pour l'environnement (par exemple, utilisation de l'eau, pollution, intensité énergétique) et sont donc exclues.

Pétrole et gaz conventionnelle

Econopolis n'investit pas dans les sociétés actives dans la prospection, l'extraction, le raffinage ou le transport de sources d'énergie conventionnelles (pétrole et gaz). Nous considérons ces activités comme une contribution négative au changement climatique.

Charbon

Econopolis n'investit pas dans les sociétés actives dans l'exploration, l'extraction, l'exploitation, la distribution le raffinage ou le transport de charbon thermique. Nous considérons que ces activités sont incompatibles avec un avenir durable et qu'elles contribuent au réchauffement de la planète en raison de l'intensité en carbone de la production d'électricité à partir du charbon.

Production d'électricité

Econopolis n'investit pas dans les centrales électriques dont l'intensité de carbone n'est pas conforme à un scénario de moins de 2 degrés (Accord de Paris de l'OCDE). Cela signifie qu'en 2021, le maximum de gCO₂/kWh est de 393. En 2022, il sera de 374, en 2023 de 354, en 2024 de 335 et en 2025 de 315.



Nucléaire

Econopolis n'investit pas dans les entreprises qui sont impliquées de manière significative (>10% de la capacité installée) dans la production d'énergie nucléaire et dont la production absolue d'énergie nucléaire n'est pas structurellement augmentée. Si nous comprenons le rôle temporaire de l'énergie nucléaire dans le mix énergétique pour passer à un approvisionnement en énergie à faible teneur en carbone, nous considérons qu'il s'agit d'une activité controversée en raison des préoccupations relatives à la sécurité et à l'impact environnemental des déchets nucléaires.

Biocarburants

Les entreprises actives dans la production d'énergie à partir de biocarburants doivent également respecter le scénario "moins de 2 degrés" décrit dans la section sur la production d'électricité ci-dessus afin de pouvoir être considérées pour un potentiel investissement.

L'impact de l'huile de palme sur la déforestation et la biodiversité

Econopolis n'investit pas dans les entreprises qui produisent de l'huile de palme, quel que soit le taux de certification de la "Roundtable for Sustainable Palm Oil (RSPO)". Nous notons que la production d'huile de palme est associée à une série de problèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance tels que la déforestation, la biodiversité, les droits des communautés locales, les conditions de travail et les droits des populations autochtones.

Genre et diversité

Les aspects de genre et de diversité ne sont actuellement pas intégrés dans notre processus d'investissement avec des critères spécifiques. Grâce à son adhésion à des fédérations qui se concentrent sur les questions de diversité, telles que Women in Finance, Econopolis a choisi de participer et de contribuer à un processus d'apprentissage dans le but d'inclure ces aspects dans le processus d'investissement à l'avenir.



La consommation d'eau

La consommation d'eau ne possède actuellement pas de critères spécifiques afin d'être intégrée dans notre processus d'investissement en raison du manque de données cohérentes. Néanmoins, elle est prise en compte à la fois dans le classement de l'agence indépendante de notation extra-financière Sustainalytics et dans notre position sur les activités controversées. Par exemple, le processus d'extraction du gaz de schiste, qui nécessite beaucoup d'eau, est une raison importante pour laquelle les sociétés pétrolières et gazières non conventionnelles sont exclues de notre univers d'investissement.

Taxes

La capacité et la volonté des émetteurs de payer des impôts, ainsi que la transparence et la conformité aux lois fiscales applicables, sont incluses dans l'analyse ESG des émetteurs, tant par nos analystes internes que par l'agence de notation extra-financière indépendante Sustainalytics (notamment par le biais de son score de controverse pour lequel nous utilisons des critères spécifiques, comme décrit plus bas dans ce document).

Régimes oppressifs

Econopolis n'investit pas dans les obligations d'État émises par des gouvernements qui font l'objet de sanctions étendues et qui ne respectent pas les droits de l'Homme. Vous trouverez plus de détails sur notre politique d'investissement responsable concernant les investissements en obligations d'État plus loin dans ce document.

Produits agricoles

Econopolis n'investit pas dans les contrats dérivés sur les produits agricoles. L'impact de la spéculation alimentaire sur la volatilité et les prix constitue un risque inacceptable pour les agriculteurs locaux et les populations les plus pauvres.

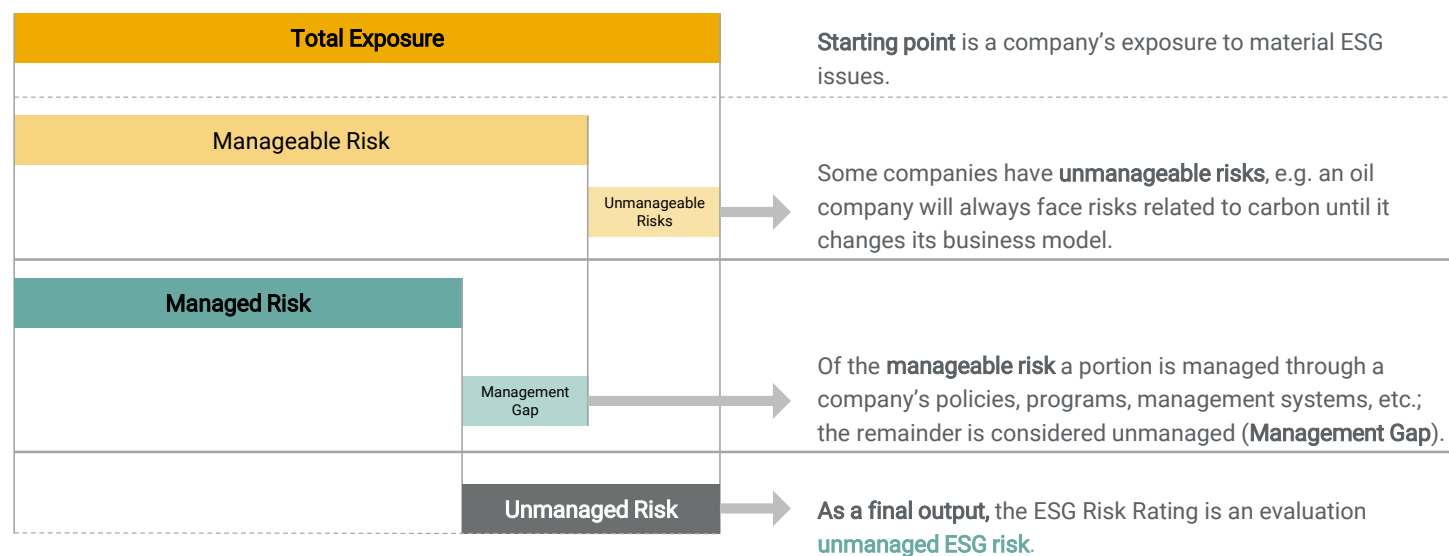
Le peine de mort

L'attitude d'un pays à l'égard de la peine de mort est intégrée dans l'analyse ESG et l'évaluation du risque pays calculées par l'agence indépendante de notation extra-financière Sustainalytics. Dans les politiques de durabilité des fonds d'obligations d'État, nous appliquons un filtre ESG aux investissements en obligations d'État sur la base de ces évaluations du risque pays.

Pollution et déchets

La politique et le comportement d'un émetteur en matière de pollution et de déchets sont inclus à la fois dans la note de risque ESG et dans le score de controverse, qui sont calculés par l'agence indépendante de notation extra-financière Sustainalytics.

- ✓ Seules les entreprises émettrices dont ESG Risk Rating se situe dans les 75 % supérieurs de l'univers Sustainalytics sont éligibles pour le portefeuille*.
- ✓ La moyenne ESG Risk Rating de Sustainalytics du portefeuille doit être inférieure à 30.
- ✓ Les entreprises émettrices dont le score de controverse de Sustainalytics est supérieur à 4 ne sont pas prises en considération dans le portefeuille*.



Les entreprises sont classées en **5 catégories** en fonction de leur ESG Risk Rating.

- Negligible Risk: ESG Risk Rating entre 0 et 10
- Low Risk: ESG Risk Rating entre 10 et 20
- Average Risk: ESG Risk Rating entre 20 et 30
- High Risk: ESG Risk Rating entre 30 et 40
- Severe Risk: ESG Risk Rating plus de 40

L'externalisation d'une expertise de premier ordre

L'évaluation du risque ESG de Sustainalytics mesure l'exposition des entreprises aux questions ESG importantes et leur gestion. La notation mesure et compte à la fois les risques non gérés (écart de gestion) et les risques non gérables qui sont, par exemple, liés au secteur de l'entreprise. Une question ESG est considérée comme importante si l'entreprise y est suffisamment exposée. La gouvernance d'entreprise est considérée comme importante pour toutes les entreprises.

Le score de controverse de Sustainalytics identifie et évalue l'implication des entreprises dans des incidents qui peuvent avoir un impact négatif sur les parties prenantes, l'environnement ou les opérations de l'entreprise. Le score de controverse va de 0 (aucune controverse) à 5 (impact sévère).

De plus amples informations sur la méthodologie de l'évaluation du risque ESG et du score de controverse sont disponibles sur le site web (www.sustainalytics.com).

*Pour permettre **notre propre point de vue sur les questions de durabilité**, nous autorisons le portefeuille à être composé d'au plus 10% d'entreprises ayant une notation Sustainalytics inadéquate, si le comité d'investissement l'accepte. Le portefeuille peut également investir 10 % de ses actifs dans des entreprises qui ne sont pas notées par Sustainalytics.

Objectif d'investissement

L'objectif du Compartiment est d'offrir aux investisseurs, par le biais d'un portefeuille géré activement, des gains en capital à long terme sur leurs investissements. Cet objectif sera poursuivi en investissant les actifs du compartiment principalement dans des actions et autres titres de participation avec une concentration géographique sur la Belgique.

Score de risque

Pour vous permettre, en tant qu'investisseur potentiel, d'évaluer correctement le risque de cet investissement, vous pouvez consulter le score de risque. Toutefois, la catégorie de risque a été déterminée sur la base de données simulées et peut ne pas être une indication fiable du profil de risque futur.



Fiche technique

Nom	Econopolis Belgian Champions, classe d'actif A
ISIN	Capitalisation: LU1869441946 Distribution: LU1869442167
Devise	Euro
Durée	Indéterminé, au moins cinq ans
Investissement minimale	1/1.000ième d'une action
Frais d'inscription	Max. 3,0%
Frais de sortie	Max. 3,0%
SFDR	Article 8
Taxe boursière à la sortie	Capitalisation: 1,32% avec un maximum de €4.000 / Distribution.: 0%
Taxe boursière sur les conversions	De Cap. à Dis.: 1,32%, met max. van €4.000 / Van Dis. naar Kap.: 0%
Impôt à la source	Cap.: 0% / Dis.: 30% sur les dividendes reçus
Coûts d'exploitation*	Frais prélevés sur le compartiment sur une année : 2,00% maximum (dont 0,7% de frais de gestion)*.
Coût annuel de stockage	0%
Fréquence de la valeur nette d'inventaire	La valeur nette d'inventaire est calculée sur une base hebdomadaire

* Les coûts de fonctionnement indiqués sont une estimation basée sur le total des coûts de fonctionnement estimés. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre.

Investir n'est pas sans risque

Risques potentiels

- **Risque de prix:** une baisse imprévue du prix des instruments financiers est toujours possible avec les investissements. Le risque de prix est géré par la diversification du portefeuille du compartiment sous-jacent.
- **Risque de liquidité:** Le risque de liquidité survient lorsque certains investissements sont difficiles à négocier. L'illiquidité est causée par l'offre et la demande lorsqu'il n'y a (presque) que de l'offre (vendeurs) pour un instrument financier à un certain prix.
- **Risque de marché:** Le risque de marché est le risque que l'ensemble du marché financier ou une catégorie d'actifs se déprécie, ce qui affecte le prix et la valeur des actifs du portefeuille.
- **Risque de gestion:** malgré l'expertise des gestionnaires, il existe toujours un risque que les investissements ne produisent pas les résultats escomptés..
- **Les marchés émergents:** En investissant sur les marchés émergents, le Compartiment est exposé aux risques liés aux instabilités ou incertitudes politiques, législatives, financières ou fiscales qui peuvent affecter négativement la valeur des investissements..
- **Risque de concentration:** La concentration du Compartiment sur certains secteurs comporte le risque que les événements affectant ces secteurs puissent avoir un impact significatif et négatif sur la valeur de l'ensemble du portefeuille du Compartiment.

Il peut également exister d'autres facteurs de risque qu'un investisseur doit prendre en compte en fonction de sa propre situation et de ses circonstances spécifiques actuelles et futures. Avant de vous autoriser à investir dans ce produit, votre gestionnaire d'investissement évaluera, au moyen d'un questionnaire, si la transaction proposée vous convient, en tenant compte de votre connaissance et de votre expérience de ce produit, de vos objectifs, besoins et aspirations en matière d'épargne ou d'investissement, et de votre situation financière.

Informations importantes

Le prospectus actuel (EN), les informations clés pour l'investisseur (NL) et le dernier rapport annuel audité de la SICAV (ainsi que le dernier rapport semestriel) peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion Conventum TPS, Boulevard Royal 16, L-2449 Luxembourg, ou sur www.conventumtps.lu.

Ces documents doivent être lus avant l'inscription

La valeur de ce produit pourra être consultée sur le site web de BEAMA : <http://www.beama.be/nl>

Contact

Editeur responsable: Econopolis Wealth Management NV, Sneeuwbeslaan 20, bus 12, 2610 Wilrijk - BE 0812 127 055

Plaintes:

- Econopolis Wealth Management NV, Sneeuwbeslaan 20, bus 12, 2610 Wilrijk, à l'attention du Compliance Officer.
- Médiateur pour les litiges financiers, Ombudsfin VZW - North Gate II - Koning Albert II-laan 8 bus 2 - 1000 Bruxelles, e-mail: ombudsman@ombudsfin.be.

Disclaimer

Ce document reflète la politique ESG du Compartiment et ne constitue pas un prospectus. Le contenu de ce document ne peut en aucun cas être considéré comme un conseil d'investissement relatif à un quelconque instrument financier. Les produits d'investissement mentionnés nommément dans ce document doivent, s'ils sont proposés aux clients, être évalués en fonction du profil de risque du client et de son portefeuille existant. Les informations contenues dans ce document ne peuvent être distribuées, copiées ou transmises directement ou indirectement à toute autre personne, à quelque fin que ce soit.